



GENÈVE : L'ONG une industrie florissante

De l'ingérence humanitaire et de ses dérives

Par [René Naba](#)

Mondialisation.ca, 14 octobre 2017

[madaniya.info](#) 5 octobre 2017

Thème: [Droits humains et État policier](#),
[Nations Unies](#)

Bonnes feuilles de l'ouvrage de René Naba «De l'ingérence humanitaire et de ses dérives», [Goliasm](#), Septembre 2017

Genève n'est pas seulement renommée pour ses banques, son jet d'eau et ses montres de luxe.

La cité-état helvétique accueille le siège du Conseil des Droits de l'Homme, le Palais des Nations Unies, siège de la défunte «société des Nations», le précurseur de l'ONU, un grand nombre de sièges d'agences internationales directement liées à l'ONU, de même qu'elle abrite quelques grandes et petites ONG s.

I- Association, fondations et ONG: 13.500 enregistrées mondialement à l'EcoSoc à New-York (États Unis) et 13.000 Fondations en Suisse.

L'adage que nos grands-mères utilisaient souvent «il ne faut pas mélanger les torchons et les serviettes» reste toujours en vogue, ici, à Genève. Bien sûr, pour de nombreux observateurs non initiés, association, fondations ou ONG tout cela, peu ou prou, c'est la même chose... du pareil au même.

S'il est vrai que certaines appellations sont plus prestigieuses que d'autres chaque appellation reste cantonnée à des spécificités et pas seulement des subtilités administratives. Ainsi Monsieur tout le monde a-t-il tendance à utiliser le terme «ONG» pour désigner toutes les organisations qui travaillent dans son entourage et peu importe les statuts. Et pourtant, que de différences!

Justement, quelles sont ces différences et comment définir ces différentes organisations?

En réalité il n'existe pas réellement de définition juridiquement nette et précise pour les Organisation Non Gouvernementales, ce qui ouvre la porte à beaucoup d'abus, y compris dans l'usage d'appellation.

Si l'on se réfère à la définition de l'EcoSoc, une ONG est une association à but non lucratif, d'intérêt public, qui ne relève ni de l'État, ni d'institutions internationales mais qui interviennent dans le champs des relations internationales et dans un objectif d'intérêt public.

En Suisse, on en compte plusieurs milliers et pas moins de 13.500 sont enregistrées mondialement à l'EcoSoc à New-York (Etats Unis).

Mais aux côtés des ONG, à la base des associations nationales, se trouvent une autre forme, les Fondations. Ici, à Genève, les Fondations sont des organisations importantes car fiscalement parlant, elles permettent de rassurer les donateurs et de leur obtenir des ristournes d'impôts et peuvent être certifiées.

Il en existe aussi de milliers (plus de 13.000 en 2014 en Suisse).

Bien avant de fonder une ONG ou de la transformer en Fondation, à la base existent les Associations (loi 1901 pour la France ou Art. & du Code Civil Suisse) qui, elles, se comptent par centaines de milliers et couvrent tous les domaines de la vie civiles et apportent souvent une grande aide aux pouvoirs locaux. Mais c'est le caractère international, le but fixé par l'association et son statut EcoSoc qui confère à certaines associations la possibilité de se dénommer ONG... Et la jeter dans un monde impitoyable.

2 - Le Conseil des Droits de l'Homme, une arène pour les ONG!

En dehors des grandes Agences onusiennes, qui sont déjà particulièrement nombreuses et fortement peuplées... Genève, trois fois par an, voit accourir de nombreuses ONG qui viennent pour suivre, faire du lobbying et participer aux travaux du Conseil des Droits de l'Homme.

Seulement les places sont chères, très chères... Tout le monde n'aura pas la chance de pouvoir prendre la parole, de se faire entendre, d'organiser un événement parallèle... Les salles, gratuites, sont limitées en nombre, les temps de parole de plus en plus courts (2 minutes) et les orateurs de plus en plus nombreux car les sujets abordés sont de plus en plus brûlants...

[Qatar : Extension du domaine du mercenariat au champ diplomatique](#)

Alors comment faire quand l'on est une organisation qui n'a qu'une seule activité, qu'un but et qui doit montrer son efficacité à ses bailleurs dans un tel contexte? Ici, ce sont plus de 300 ONG qui sont répertoriées, localement et qui espèrent bien briller un court instant... Heureusement, seulement moins de la moitié sont réellement actives... et cela reste encore une zone de très forte concurrence...

Les responsables onusiens tentent bien de favoriser et promouvoir les alliances, les joint-ventures, mais rien ni fait... La concurrence reste rude, premier arrivé, premier servi... et tant pis pour ceux qui traînent dans les couloirs ou en chemin... Et même inscrites à une prise de paroles, il n'est pas toujours dit que l'ONG pourra porter sa parole...

Ici, la hiérarchie diplomatique reste de mise... d'abord les membres des délégations des États-membres, après les Etats observateurs, ensuite les agences et peut-être, si le Conseil a le temps, les ONG... Ouf!

3 - S'entendre? La suspicion règne...

Lorsque vous entrez dans cette arène, l'impression de solennité passée, vous vous rendez

vite compte de la puissance du maelstrom qui peut vous emporter. Bien entendu, vous allez rencontrer des gens qui partagent vos idéaux, vos valeurs et vous vous proposez, naïvement, de partager avec eux infos, paroles, dossiers et honneurs! Brave militant que vous êtes. Vous vous précipitez dans la gueule du loup et même dans le monde des entreprises, la concurrence reste moins féroce.

Ici, le dossier que vous défendez, vos contacts sur le terrain et ici à Genève, votre réseau intéressent au plus haut point des organisations plus importantes qui sont prêtes (mais sans le montrer, bien entendu) à vous dépouiller comme au coin du bois et faire grossir leurs propres organisation. Car plus elles «brassent» d'affaires, plus leurs bailleurs peuvent leur faire confiance, et tant pis pour les résultats...

Alors, devant cette concurrence, de peur de se faire manger tout cru, c'est chacun pour soi! Voilà aussi, une des tristes facettes du Conseil des Droits de l'Homme. Certes, de temps à autres, parce que faute de grive, on mange du merle, quelques organisations cosignent une pétition ou un dossier... mais les cas sont rares et les sujets d'importance...

Mais en général, cette concurrence, loin d'être une source d'émulsion, tend à dégoûter les impétrants qui finissent par abandonner la place et ne reviennent plus, laissant un peu plus de place aux «gros» qui se délectent déjà de leurs prochaines victimes qu'ils pourront croquer... et tant pis si la cause défendue n'avance pas... D'ailleurs il ne faudrait pas qu'elle avance trop vite, des fois que le Conseil lui trouve une solution, il n'y aurait plus de travail... Un comble, non?

4 - L'ONG, une administration bis?

Avant de conclure, une dernière remarque sur la vie des ONG à Genève ou ailleurs... Étant donné le nombre de réunions dispensées tout au long de l'année à Genève et ailleurs, s'imposer de suivre un dossier, unique, sur un sujet très particulier demande non seulement des connaissances extrêmement pointues mais aussi de la disponibilité, de l'argent et du personnel.

Et les États comme les organisations Intergouvernementales du type onusien ont bien compris que même s'ils s'ouvraient à la Société Civile, cette dernière n'aurait jamais les moyens, humains, financiers et de temps pour suivre le rythme endiablé que les personnels politiques et administratifs peuvent se donner. Eux qui sont payés par les impôts et n'ont que cette tâche à accomplir...

Et comme la Société Civile, ils ont tout intérêt à ne jamais clore un dossier car ils n'auraient plus de travail - ou devraient se plonger dans un nouveau dossier...- quant à trouver une solution, il est impératif qu'elle soit la plus alambiquée possible pour faire travailler les petits camarades de l'Administration centrale...

Bref vous l'aurez compris, entre un marché d'une extrême concurrence et des cadres administratifs à l'esprit tortueux, la Paix sur la Planète et les Droits de l'Homme ne seront jamais cause de chômage...

Pour aller plus loin :



[Le syndrome du Fifagate et la sphère des droits de l'Homme au Qatar](#)

Par [René Naba](#), 06 septembre 2016



[FIFA-Qatar : Le GNRD, alternative aux prescripteurs occidentaux ?](#)

Par [René Naba](#), 12 septembre 2016



[FIFA-Qatar-Norvège GNRD : Epilogue](#) Par [René Naba](#), 18 septembre 2016



[L'Humanitaire dans tous ses états : Ses faits, ses bienfaits et ses méfaits](#)

Par [René Naba](#), 05 décembre 2016

De l'ingérence humanitaire et de ses dérives

Auteur : René Naba

Editions : GOLIAS

ISBN : 978 2354 722 524

Prix : 14,00 euros

Parution du 13ème ouvrage de René Naba :
<http://golias-editions.fr/article5484.html>

L'humanitaire est capable du pire comme du meilleur.

S'il a permis d'alerter l'opinion internationale sur des situations scandaleuses d'abus de pouvoir et des cas abominables de maltraitance, il a servi de caution à des équipées impériales.

L'humanitaire s'est toujours exercé dans une action dictée du Nord vers le Sud. Idée généreuse au départ, l'ingérence humanitaire a évolué, à l'épreuve des faits, vers une notion ambiguë couvrant les activités de pompiers pyromanes.

Ce livre se propose de narrer le récit de ses dérives. Le récit d'une instrumentalisation d'organisations caritatives à des fins de déstabilisation de pays récalcitrants à l'ordre hégémonique occidental.

Au terme de cinquante ans de son existence, l'ingérence humanitaire se résume à cette équation d'une grande sévérité: Beaucoup d'ingérence et trop peu d'humanitaire, un humanitaire inversement proportionnel à son ingérence.

Ce livre se veut un antidote à l'intoxication qui a pollué l'opinion française à la faveur de la séquence dite du «printemps arabe», notamment la guerre de Syrie.

Table des matières

1ÈRE PARTIE

Prologue : Du lobbying en général et de la place de Genève comme industrie florissante des ONG'S

Chapitre I : Les enjeux stratégiques et médiatiques de l'ingérence humanitaire.

Chapitre II : Droit d'ingérence/ Devoir d'ingérence

2ÈME PARTIE

Le caritatif musulman

- Préliminaires sur le caritatif musulman
- Chapitre I : La Guerre d'Afghanistan: Le Roi Salmane d'Arabie, le plus gros collecteur de fonds pour le djihad de la décennie 1980-1990.
- Chapitre II : Le Cambodge et le Pakistan, l'envol des ONG s musulmanes.
- Chapitre III : L'humanitaire dans la guerre de Syrie.
- Chapitre IV : L'Occident face au radicalisme religieux au Moyen-Orient; Un Conte d'une folie ordinaire
- Chapitre V : La résurrection de la Golden List, quinze ans après
- Chapitre VI : De la guerre médiatique de Syrie
- Chapitre VII : L'Humanitaire, un instrument de blanchiment de la délinquance commerciale.

3ÈME PARTIE

Requiem pour l'ingérence humanitaire

- Chapitre I: L'énigme Kouchner
- Chapitre 2: Bernard Henry Lévy: Homme de son temps ou homme de l'Otan ?

René Naba :

Membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des droits de l'Homme. Directeur éditorial du site www.madaniya.info, le site des démocrates arabes et de www.renenaba.com. Journaliste-écrivain, ancien responsable du Monde arabo-musulman au service diplomatique de l'Agence France Presse (1980-199), correspondant de guerre au bureau régional de l'AFP Beyrouth (1970-1980);

Auteur d'une douzaine d'ouvrages portant aussi bien sur la stratégie médiatique, que sur le Monde arabe, notamment: L'Arabie saoudite, un royaume des ténèbres (Golias 2014), Média

et Démocratie, la captation de l'imaginaire un enjeu du XXI me siècle (Golias 2013), Hariri de père en fils hommes d'affaires, premiers ministres (Harmattan 2011), «Du Bougnoule au sauvageon, voyage dans l'imaginaire français» (Harmattan 2002).

La source originale de cet article est madaniya.info

Copyright © René Naba, madaniya.info, 2017

Articles Par : René Naba

A propos :

Journaliste-écrivain, ancien responsable du Monde arabo musulman au service diplomatique de l'AFP, puis conseiller du directeur général de RMC Moyen-Orient, responsable de l'information, membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme et de l'Association d'amitié euro-arabe. Auteur de "L'Arabie saoudite, un royaume des ténèbres" (Golias), "Du Bougnoule au sauvageon, voyage dans l'imaginaire français" (Harmattan), "Hariri, de père en fils, hommes d'affaires, premiers ministres (Harmattan), "Les révolutions arabes et la malédiction de Camp David" (Bachari), "Média et Démocratie, la captation de l'imaginaire un enjeu du XXIe siècle (Golias). Depuis 2013, il est membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme (SIHR), dont le siège est à Genève et de l'Association d'amitié euro-arabe. Depuis 2014, il est consultant à l'Institut International pour la Paix, la Justice et les Droits de l'Homme (IIPJDH) dont le siège est à Genève. Depuis le 1er septembre 2014, il est Directeur du site Madaniya.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca

